

# TAQA MOROCCO

## AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs les Actionnaires de la société TAQA MOROCCO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'Hôtel Four Seasons Anfa Place Living Resort, Boulevard de la Corniche, Ain Diab, 20050, Casablanca, le :

**23 avril 2019 à 10 heures**

en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Expiration du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance ;
11. Nomination de nouveaux Membres du Conseil de Surveillance ;
12. Renouvellement du mandat du cabinet Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi, Commissaire aux Comptes de la Société ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs en vue des formalités.

### IMPORTANT :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, doit être déposée ou adressée par lesdits actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet [www.taqamorocco.ma](http://www.taqamorocco.ma) conformément aux dispositions de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un bénéfice net de **827.332.264,18 Dirhams**.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un Résultat Net Part du Groupe de **1.048.725.273,27 Dirhams**.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme suit :

1. Bénéfice net au 31 décembre 2018 (a) = **827.332.264,18 Dirhams**
2. Réserve légale (b) = **0,00 Dirhams**
3. Nouveau solde : (c) = (a)-(b) = **827.332.264,18 Dirhams**

Auquel s'ajoute :

4. Le report à nouveau antérieur = **0,00 Dirhams**
5. Autres réserves (Réserves facultatives) (d) = **245.714.467,24 Dirhams**
6. Bénéfice disponible pour distribution (e) = (c)+(d) = **1.073.046.731,42 Dirhams**
7. Dividendes (f) = 40 Dirhams X 23.588.542 actions = **943.541.680,00 Dirhams\***
8. Reliquat à affecter en réserves facultatives (g) = (e) - (f) = **129.505.051,42 Dirhams**

\* Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 25 juillet 2019.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2018.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à terme du mandat de **Monsieur Khaled Al Sayari** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale remercie **Monsieur Khaled Al Sayari** pour la qualité de sa contribution aux travaux du Conseil et lui donne décharge et quitus entiers et définitifs.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de nouveaux Membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Monsieur Saqer Salem Mohamed Binham Alameri**, comme membre indépendant, de nationalité émiratie, né le 02 décembre 1971, titulaire du passeport numéro NK7025133, domicilié c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), Sowwah Square, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis ;

- **Monsieur Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi**, de nationalité émiratie, né le 27 septembre 1973, titulaire du passeport numéro RY8R69060 domicilié c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), Sowwah Square, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis ;

- **Monsieur Vivek Gambhir**, de nationalité britannique, né le 25 novembre 1963, titulaire du passeport n° 511377576, domicilié c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), Sowwah Square, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis ;

Messieurs **Saqer Salem Mohamed Binham Alameri, Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi et Vivek Gambhir**, déjà pressentis, remercient l'Assemblée Générale pour la confiance qui leur est témoignée. Ils déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire aux conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat du cabinet Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi, Commissaire aux Comptes de la Société, arrive à terme à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Le Directoire

#### TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

Capital social : 2.358.854.200 Dirhams

Siège social : Centrale Thermique de Jorf Lasfar, Commune Moulay Abdellah,  
Route Régionale 301, PK 23, El Jadida

Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145